

TOGO

La crédibilité du
gouvernement est en jeu : les
attaques contre les défenseurs
des droits humains se
poursuivent bien que les
autorités aient accepté
l'organisation d'une enquête
internationale

Index AI : AFR 57/04/00

« Le gouvernement togolais se dit prêt à permettre qu'une enquête indépendante et impartiale soit menée sur les violations des droits humains présumées avoir été commises au moment de l'élection présidentielle de juin 1998, mais ses déclarations ne seront crédibles que lorsque les attaques contre les défenseurs des droits humains cesseront », a affirmé ce jour (mardi 14 mars 2000) Amnesty International.

L'Organisation salue la lettre adressée le 10 mars au

secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, dans laquelle le gouvernement togolais donne de nouveau son aval à la création d'une commission d'enquête internationale. Toutefois, le fait que des défenseurs des droits humains – dont le secrétaire général d'Amnesty International, Pierre Sané – fassent toujours l'objet de poursuites judiciaires montre clairement que les autorités togolaises appliquent deux poids, deux mesures.

« D'un côté, elles acceptent qu'une commission d'enquête internationale soit chargée de faire la lumière

sur l'implication présumée des forces de sécurité dans des violations des droits humains perpétrées au Togo, mais de l'autre, elles continuent de persécuter et d'attaquer ceux qui prennent ouvertement position en faveur du respect des droits de l'être humain », a souligné l'Organisation.

Amnesty International – qui demande depuis mai 1999 la création d'une commission d'enquête – exhorte les Nations unies à mettre sur pied sans délai une telle commission internationale.

« Plus la création de cette commission sera tardive, plus il lui sera difficile de réunir des preuves et de rencontrer des témoins afin de faire la lumière sur ces homicides », a fait valoir l'Organisation.

« Les autorités togolaises ont déjà eu recours aux pots-de-vin et aux menaces de mort dans le but de discréditer des informations relatives aux droits humains et de détruire des preuves de

violations », a ajouté l'Organisation.

Amnesty International appelle également le gouvernement togolais à mettre définitivement fin aux attaques auxquelles sont en butte les défenseurs des droits humains, et à abandonner toutes les poursuites engagées à leur encontre.

Informations générales

Depuis la publication d'un rapport d'Amnesty International sur le Togo en mai 1999, des défenseurs des droits humains – notamment des membres de l'Organisation – ont été harcelés, intimidés, arrêtés et torturés dans ce pays. D'autres ont dû se réfugier dans la clandestinité ou fuir le Togo avec leur famille.

Les informations faisant état de violations des droits humains dont le rapport de mai 1999 s'est fait l'écho ont été corroborées par d'autres organisations indépendantes, telles que la Ligue pour la

défense des droits de l'homme au Bénin (LDH), ainsi que par des journalistes togolais indépendants et Patrick de Saint-Exupéry,

Une procédure judiciaire a été engagée contre le secrétaire général d'Amnesty International, Pierre Sané, qui a été cité à comparaître devant un magistrat togolais, pour être éventuellement inculpé « d'atteinte à l'honneur, de diffusion de fausses nouvelles, d'incitation à la révolte, et d'attentat à la Sûreté extérieure de l'État ». La procédure judiciaire engagée à son encontre a été suspendue en novembre 1999 dans l'attente des résultats des investigations devant être menées par la commission d'enquête internationale, mais elle n'a pas été abandonnée. Il en va de même pour les charges retenues contre un certain nombre de défenseurs des droits humains arrêtés en mai 1999, dont Nestor Tengué.

En décembre 1999, cinq dirigeants du Conseil des étudiants de l'université du Bénin (CEUB) – Alphonse Lawson-Hellu, Lorempo Lamboni, Souradjou Karimou, Kokou Segbeaya et Justin

journaliste travaillant pour le quotidien français Le Figaro, qui s'est rendu au Bénin en juin 1999 pour y mener ses propres investigations.

Akakpo – ainsi que d'autres personnes appartenant à des syndicats d'enseignants ont été arbitrairement appréhendés, battus et relâchés peu après. En décembre 1999 également, la section togolaise d'Amnesty International a reçu une lettre du ministre togolais de l'Intérieur remettant en cause le statut légal de l'Organisation dans le pays.

En outre, le 23 décembre 1999 et le 28 janvier 2000 respectivement, Roland Kpagli Comlan, directeur de l'hebdomadaire indépendant L'Aurore, et deux syndicalistes, Norbert Gbikpi-Benissan et Pierre Allaga-Kodegui, ont été arrêtés pour diffusion de fausses informations. Ils ont tous été relâchés le 4 février, après que le gouvernement eut retiré sa plainte.

Le 1^{er} mars 2000, des étudiants manifestant contre les restrictions qui leur étaient imposées concernant l'exercice du droit de grève et contre la présence des

forces de sécurité sur leur campus ont été dispersés par ces dernières à l'aide gaz lacrymogènes. Certains étudiants ont été battus et blessés par les forces de sécurité togolaises.

Le lendemain, au cours d'une autre manifestation, 12 étudiants ont été appréhendés, et certains battus au moment de leur arrestation, puis inculpés de réunion illégale. Ils ont été jugés le 7 mars, mais ont tous été libérés après avoir été mis hors de cause ou condamnés à des peines avec sursis. Néanmoins, cinq responsables étudiants du CEUB – Lorempo Lamboni, Kokou Segbeaya, Justin Akakpo, Daniel Kolani et Anif Tchadjobo – ont été inculpés de vandalisme et d'organisation de réunions illégales. Ils ont été jugés par contumace et condamnés à des peines de dix-huit mois d'emprisonnement.

Début janvier 2000, l'Assemblée nationale togolaise a adopté une nouvelle loi sur la presse qui restreint la liberté des journalistes, aux termes de laquelle la diffamation envers le gouvernement constitue une infraction passible d'emprisonnement. Amnesty

International estime qu'il s'agit là d'une nouvelle mesure prise afin de réduire au silence ceux qui critiquent les autorités, en particulier les journalistes indépendants qui contribuent de manière essentielle à la dénonciation des violations des droits humains. ?

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5566, ou consulter notre site web (<http://www.amnesty.org>).